

Image not found or type unknown



Demande d'augmentation de le pension alimentaire

Par **cécile**, le **20/07/2009** à **21:11**

Bonjour, rnsuite à une décision de justice, le père de ma fille, ce doit de prendre à sa charge le déplacement de celle-ci pour les vacances et ça, sans augmentation de la pension alimentaire qui est de 106 euros. Depuis maintenant 2 ans, il ne fais plus le déplacement et c'est mon mari et moi même qui faisons le trajet jusqu'a PARIS (200 KMS) en plus du billet d'avion (100 euros), pour l'aller, car le retour elle le fais avec ses grands-parents paternel. Son père nous demandes maintenant de faire la moitié du trajet jusqu'a son domicile qui environs de 350 KMS, toujours sans augmentation de la pension alimentaire. Sommes nous en droits d'espérer une augmentation de la pension alimentaire si nous dicidions de passer devant un juge?